



Détermination d'une pension alimentaire

Par sarah

Bonjour,

Mon ex-conjoint, avec qui je n'étais ni mariée ni pacsée, afin de déterminer le montant de la pension alimentaire qu'il me verse pour notre fils, n'a pris en compte que son ASS chômage alors qu'en parallèle il a monté une entreprise de BTP qui lui génère des revenus bien plus hauts.

Il m'a demandé d'envoyer un dossier au JAF pour que cette pension soit statuée mais je ne trouve pas ça normal car moi j'ai bien fourni les salaires de mes 2 travaux pour déterminer un montant juste de la pension qu'il verse pour notre fils que j'ai en garde à 100%.

Ma question est donc de savoir si il peut cacher une partie de ses revenus au JAF alors que moi j'ai donné tous mes revenus car cela ne me semble pas équitable.

Pareil, est-ce que les multi crédits qu'il prend (moto, frigo, fringues...) s'ajoutent à ses charges pour diminuer le montant de la pension qu'il me verse car je trouve cela très bas de sa part ?

Merci d'avance.

Par ESP

Bonjour

Vous devriez adresser le dossier au JAF avec vos commentaires, de manière à ce que celui-ci soit informé des tenants et aboutissants.